



Conflicts of interest management and prevention policy

English version – March 9, 2024

2050.do has formalized a policy for the management and prevention of conflicts of interest and put in place specific provisions in terms of organization (means and procedures) and control in order to prevent, identify and manage situations of conflicts of interest which may harm the interests of its clients.

As such, it is recalled that 2050.do attaches the greatest importance to the interests of its customers.

The purpose of this policy is to indicate the main measures to achieve this objective of managing conflicts of interest. However, if possible, conflicts of interest appear, they will be managed in the interest of the client, in a fair manner and by providing them with complete and appropriate information.

Thus, 2050.do authorizes itself, depending on conflict of interest situations, to:

- carry out the activity or operation to the extent that the organization allows the situation of potential conflict of interest to be managed appropriately;
- inform the client in the event that certain conflicts of interest may persist and provide them with the necessary information on their nature and origin;
- where applicable, not carry out the activity or operation leading to a conflict of interest.

2050.do must manage any conflict of interest, from its detection to its appropriate treatment. As such, 2050.do has set up an organization enabling it to:

- prevent the emergence of conflicts of interest, by raising awareness among all its staff of the rules and codes of good internal and workplace conduct, and by implementing strict rules and procedures:
 - establishment of an internal control system;
 - separation of functions that could generate possible conflicts;
 - constantly ensure that the range of products and services that 2050.do offers to its customers corresponds to the profile and their expectations, and is never in contradiction with their interests;
 - prohibition of personal transactions that do not respect the rules set by the company;
 - training or awareness-raising of all staff in good professional practices;
- identify conflict of interest situations that could harm the interests of clients, by establishing a risk map of these conflicts of interest.

This mapping specifies activities or operations for which a conflict of interest is likely to occur. The RCCI of 2050.do has the particular mission of ensuring that this mapping is updated;



- manage situations of potential conflicts of interest:
 - by informing customers completely and objectively, refraining from using tendentious arguments while pointing out the constraints and risks associated with certain products or certain operations;
 - by requiring employees to declare to the RCCI the gifts and benefits received according to the rules set by 2050.do as well as, as soon as they arise, the situations of conflict of interest in which they could find themselves, if applicable (the RCCI then taking responsible, with the people concerned, for resolving this conflict).



Politique de gestion et prévention des conflits d'intérêts de 2050.do

Version française - 9 mars 2024

2050.do a formalisé une politique de gestion et prévention des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

A ce titre, il est rappelé que 2050.do accorde la plus grande importance aux intérêts de ses clients.

La présente politique a pour objet d'indiquer quelles sont les principales mesures permettant d'atteindre cet objectif de gestion des conflits d'intérêts. Néanmoins, si d'éventuels conflits d'intérêts apparaissent, ces derniers seront gérés dans l'intérêt du client, c'est-à-dire de manière équitable et en lui délivrant une information complète et adaptée.

Ainsi 2050.do s'autorise en fonction des situations de conflits d'intérêts à :

- réaliser l'activité ou l'opération dans la mesure où l'organisation permet de gérer de manière appropriée la situation de conflit d'intérêts potentiel ;
- informer le client dans le cas où certains conflits d'intérêts peuvent subsister et lui communiquer les informations nécessaires sur leur nature et leur origine ;
- le cas échéant, ne pas réaliser l'activité ou l'opération amenant un conflit d'intérêts.

2050.do se doit de gérer tout conflit d'intérêts, de sa détection jusqu'à son traitement approprié. A ce titre 2050.do a mis en place une organisation permettant de :

- prévenir l'apparition de conflits d'intérêts, par une sensibilisation de l'ensemble de son personnel aux règles et codes de bonne conduite interne et de place, et par la mise en place de règles et des procédures strictes :
 - mise en place d'un système de contrôle interne ;
 - séparation des fonctions pouvant générer d'éventuels conflits ;
 - veiller en permanence à ce que l'offre des produits et services que 2050.do propose à ses clients corresponde bien au profil et à leurs attentes, et ne soit jamais en contradiction avec leurs intérêts ;
 - prohibition des opérations à titre personnel qui ne respecteraient pas les règles fixées par l'entreprise ;
 - formation ou sensibilisation de l'ensemble du personnel aux bonnes pratiques de la profession ;
- identifier les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts des clients, par l'établissement d'une cartographie des risques de ces conflits d'intérêts. Cette cartographie précise activités ou opérations pour lesquels un conflit d'intérêts est susceptible de se produire. Le RCCI de 2050.do a notamment pour mission de veiller à la mise à jour de cette cartographie ;
- gérer les situations de conflits d'intérêts potentiels :



- en informant de façon complète et objective les clients, en s'interdisant d'user d'arguments tendancieux tout en signalant les contraintes et les risques associés à certains produits ou à certaines opérations ;
- en imposant aux collaborateurs de déclarer au RCCI les cadeaux et avantages perçus selon des règles fixées par 2050.do ainsi que, dès leur survenance, les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles ils pourraient se trouver, le cas échéant (le RCCI prenant alors en charge, avec les personnes concernées, la résolution de ce conflit).